

Jean BERNABE
Professeur des Universités
Directeur du G.E.R.E.C.

EXPOSE PRELIMINAIRE
PROBLEMATIQUE A L'INTRODUCTION DU CREOLE
DANS LE SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Je souhaiterais marquer d'une pierre la réunion d'aujourd'hui. Elle consacre, en effet, une nouvelle étape dans la nécessaire concertation sur la prise en compte des langues vernaculaires dans une Ecole soumise au monopole tricentenaire et à peu près exclusif de la langue française. Elle donne pour la première fois à l'Université des Antilles et de la Guyane (singulièrement au Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone) sa place parmi les instances concernées par les langues et cultures régionales, discipline encore vierge, à construire, à gérer au plan académique.

Certes, avec la conjoncture 1982-83 (marquée par l'installation du recteur Bertène JUMINER et par la très célèbre déclaration de la Louisiane) l'ère du soupçon, le temps du mépris envers les chercheurs de l'UAG, plus particulièrement les créolistes, était battu en brèche. Les échanges de bons procédés remplaçaient les refus péremptoires de coopération. En effet, le GEREC recevait du rectorat une aide logistique qui, à ce jour, ne s'est jamais démentie (la mise à disposition d'un ou deux enseignants du secondaire au bénéfice de ses activités de recherche et d'animation scientifique) et, par mesure de réciprocité, il acceptait d'organiser le premier certificat d'aptitude à l'enseignement du créole pour quatre candidats : 2 en Guadeloupe, 2 en Martinique.

Mais aujourd'hui, pour la première fois, le GEREC est invité à la table de réflexion et de discussion : il est un partenaire pleinement reconnu dans sa fonction consultative. D'ailleurs, que le cadre retenu pour nos travaux soit celui de la "Vie Scolaire" est de bon augure pour la suite des opérations et constitue une garantie que le temps de la conceptualisation et de l'expérimentation le cèdera à celui du dynamisme de l'action et du vécu : vivre au quotidien les langues et cultures régionales tel est l'objectif.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à quatre mousquetaires qui, avec la bénédiction rectorale -bénédiction non assortie de moyens-, se sont lancés dès 1984 dans l'expérimentation. Il s'agit de Hector POULLET et Sylviane TELCHID (pour la Guadeloupe) et Yvon BISSOL et Paul BLAMEBLE (pour la Martinique), lesquels sont précisément les premiers titulaires académiques du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues et cultures régionales (option créole) dont je viens de faire mention.

Mais comme le temps qui nous est accordé aujourd'hui est mesuré, je crois opportun d'aborder sans délai notre sujet : il s'agit de l'introduction en classe de seconde de l'enseignement des langues

.../...

Professeur des Universités
Attaché de S.E.R.E.C.

EXPOSE PRELIMINAIRE
PROBLEMATIQUE A L'INTRODUCTION DU CREOLE
DANS LE SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Je souhaiterais partager d'une part la réunion d'aujourd'hui. Elle consacre, en effet, une nouvelle étape dans la nécessaire certification qui a pris en compte des langues vernaculaires dans une Ecole soumise au monopole trilingue et à peu près exclusif de la langue française. Elle donne pour la première fois à l'Université des Antilles et de la Guyane (antérieurement au Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone) sa place parmi les instances concernées par les langues et cultures régionales, discipline encore vierge, à construire, à gérer au plan académique.

Carée, avec la conjoncture 1981-83 (marquée par l'installation du recteur Barthelemy LUMINER et par la très célèbre déclaration de la Louisiane) l'ère du coupon, le temps du négrisme envers les chercheurs de l'UAG, plus particulièrement les créolistes, était battu en brèche. Les échanges de bons procédés remplaçaient les refus respectifs de coopération. En effet, le GEREQ recevait du recteur une aide logistique qui, à ce jour, ne s'est jamais démentie (la mise à disposition d'un ou deux enseignants du secondaire au bénéfice de ses activités de recherche et d'animation scientifique) et, par ailleurs de réciprocité, il acceptait d'organiser le premier colloque d'optique à l'enseignement du créole pour quatre candidats : 2 en Guadeloupe, 2 en Martinique.

Mais aujourd'hui, pour la première fois, le GEREQ est invité à la table de réflexion et de discussion : il est un partenaire plein-ment reconnu dans sa fonction consultative. D'ailleurs, que le cadre retenu pour nos travaux soit celui de la "Vis Scolaire" est de bon augure pour la suite des opérations et constitue une garantie que le temps de la conceptualisation et de l'expérimentation se situe à celui de l'action et du vécu : vivre au quotidien les langues et cultures régionales est l'objectif.

Qu'il ne soit permis de rendre hommage à quatre sous-cultures qui, avec la binationnelle française-antillaise non assortie de langues, se sont jouées dès 1984 dans l'expérimentation. Il s'agit de Mector FOUILLÉ et Sylvain THICHID (pour la Guadeloupe) et Yves NISSOL et Paul BLANVILLE (pour la Martinique). Ils ont été précédés par les premiers créolistes académiques de certification d'optique à l'enseignement des langues et cultures régionales (option créole) dont le vœu de faire mention.

Mais comme le temps qui passe est accordé aujourd'hui est court, je crains d'aborder sans délai cette suite : il s'agit de l'introduction en classe de seconde de l'enseignement des langues

et cultures régionales. Nul ne peut douter qu'une telle introduction ne soit le prélude à une opération plus large qui, à terme, impliquera l'amont et l'aval. C'est donc un objet transitoire que celui pour lequel nous avons été convoqués aujourd'hui et qui est appelé à se fondre dans un tout plus vaste. Mais nul ne peut non plus douter que, au plan conceptuel, notre réflexion pour sélective qu'elle soit, dans sa cible, doive, pour être féconde, s'inscrire dans un cadre plus large à la construction duquel il conviendra que nous nous appliquions selon un calendrier convenu.

Je vais, en quelques points, tenter de jeter les fondements d'une réflexion qui, loin d'exclure ou de rejeter à la périphérie les langues amérindiennes et celles des descendants de Noirs marrons de Guyane, va se concentrer pour l'heure sur l'option "langues créoles".

1 - Il faut bien admettre que créole et français sont deux langues légitimes de notre espace socio-politique et écologique. Elles y sont inscrites depuis 3 siècles, ce qui leur confère les vertus d'un patrimoine précieux qu'il convient non seulement de conserver et aussi de promouvoir.

Toutefois, selon qu'on les considère sous l'angle socio-politique ou écologique, on voit différemment les rapports qui unissent ces deux langues :

L'angle sociopolitique est pourvoyeur de distorsions : le français est langue dominante et le créole langue minorée. Ce couple maudit et infernal est le lieu de conflits dont les effets dévastateurs se mesurent au plan psychologique (insécurité) et identitaire (aliénation).

L'angle écologique ouvre, au contraire, à la perception d'une certaine complémentarité. Les deux langues apparaissent comme ayant des fonctions différentes et relevant de niches écologiques spécifiques. Le créole apparaît comme langue de l'intime, du proche (vernaculaire) alors que le français est la langue formelle, officielle, véhiculaire.

Le concept de diglossie mis en place pour répondre aux insuffisances du concept de bilinguisme à penser ce genre de situation sociolinguistique, est opératoire quel que soit l'angle envisagé. Nous avons une diglossie (celle de FERGUSON) pensée sous les espèces de la répartition complémentaire des codes et une autre diglossie (celle de BIKERTON) pensée sous les espèces des conflits socioculturels générés par la répartition hiérarchisée des deux idiomes.

En fait, il y a des situations plus ou moins conflictuelles dont la richesse typologique ressortit au cadre opératoire de la diglossie. Si on prend, par exemple, le cas de la France métropolitaine on constate qu'il met en oeuvre de nombreuses situations diglossiques. Dans certains cas les idiomes autres que le français s'inscrivent dans une pratique patoisante, dans d'autres cas comme ceux du corse, du breton, du basque, etc., l'affirmation identitaire (quels qu'en soit les acteurs) cherche, à travers l'investissement sociosymbolique, à magnifier la langue. Il est donc évident qu'il n'y a pas de patois

.../...

et cultures régionales. Qui ne peut douter qu'une telle introduction ne soit le prétexte à une opération plus large qui, à terme, impliquera l'aboutissement de l'œuvre. C'est donc un objet transitoire que celui pour lequel nous avons été convoqués aujourd'hui et qui est appelé à se fonder dans un tout plus vaste. Mais on ne peut non plus douter que, en plan conceptuel, notre réflexion pour adhésive qu'elle soit, dans sa cible, doive être libérée, à l'instar de la construction d'un cadre plus large à la construction d'un tel calendrier que nous nous appliquons selon un calendrier convenu.

Le vrai, en quelques points, tenter de jeter les fondements d'une réflexion qui, loin d'exclure ou de rejeter à la périphérie les langues créolaises et celles des descendants de Noirs, mettons de Guyane, va se concentrer pour l'heure sur l'option "langues créoles".

I - Il faut bien admettre que créole et français sont deux langues légitimes de notre espace socio-politique et écologique. Elles y sont inscrites depuis 2 siècles, ce qui leur confère les vertus d'un patrimoine précieux qu'il convient non seulement de conserver et aussi de promouvoir.

Enfin, selon qu'on les considère sous l'angle socio-politique ou écologique, on voit différemment les rapports qui unissent ces deux langues :

L'angle socio-politique est pourvoyeur de distinctions : le français est langue dominante et le créole langue minorée. Ce couple social et interne est le lieu de conflits dont les effets dévastateurs se mesurent au plan psychologique (insécurité) et identitaire (allo- nation).

L'angle écologique ouvre, au contraire, à la perception d'une certaine complémentarité. Les deux langues apparaissent comme étant des fonctions différentes et complémentaires de niches écologiques spécifiques. Le créole apparaît comme langue de l'intime, du proche (vernaculaire) alors que le français est la langue formelle, officielle, véhiculaire.

Le concept de diglossie mis en place pour répondre aux insuffisances du concept de bilinguisme à penser ce genre de situation sociolinguistique, est opératoire pour que soit l'angle envisagé. Nous avons une diglossie (celle de BAKHTIN) pensée sous les espèces de la répartition complémentaire des codes et une autre diglossie (celle de BAKHTIN) pensée sous les espèces des conflits socioculturels générés par la répartition hiérarchisée des deux idéaux.

En fait, il y a des situations plus ou moins conflictuelles dans la relation typologique récurrente au cadre opératoire de la diglossie. Si on prend, par exemple, le cas de la France métropolitaine on constate qu'il est en œuvre de nombreuses situations diglossiques. Dans certains cas les idéaux autres que le français s'inscrivent dans une pratique patrimoniale, dans d'autres cas comme ceux du noir, du breton, du basque, etc., l'affirmation identitaire (quelle qu'elle soit les acteurs) cherche, à travers l'investissement sociolinguistique, à réaffirmer la langue. Il est donc évident qu'il n'y a pas de parole

à proprement parler mais qu'il n'existe que des situations patoisantes. Si un idiome ou une parlure se voient cantonnés dans une fonction sociale non contestée son rapport la langue dite de civilisation sera un rapport de coexistence dans le cadre d'une "pacification linguistique". Si, au contraire, cette fonction sociale est contestée le rapport des deux langues sera celui de la belligérance, voire de l'irréductibilité linguistique.

Le créole ayant dans le cadre des valeurs dominantes de la colonisation subi un puissant patoisement est devenu, en raison des nécessités contemporaines de la décolonisation, un objet d'investissement symbolique : culturel, libidinal. Il n'y a pas de doute que cette langue est en train de progressivement se dépatoisier. D'où la problématique de sa "pédagogisation" scolaire alors qu'auparavant une pédagogie macro-sociale paraissait suffire : on apprenait le créole sur le tas : en famille avec les camarades quand il était formellement interdit aux enfants dans le cercle familial.

2 - Cette évolution socio-culturelle (quels qu'en soient les acteurs principaux) ne peut rester sans conséquences pour le rapport des langues. Il n'est pas douteux qu'on assiste à un certain bouleversement de l'équilibre écologique, disons le terme : écolinguistique. De complémentaires qu'elles étaient (même si cette complémentarité était hiérarchisée) les langues en présence inscrivent leur parcours dans une certaine compétition. Elles deviennent concurrentielles : le créole veut désormais intervenir dans les mêmes endroits que le français c'est-à-dire empiéter sur son domaine fonctionnel.

3 - Dès lors, une question se pose, essentielle : comment aménager au sein de l'Ecole la concurrence de deux langues, concurrence inhérente à l'acte même d'introduction du créole à l'Ecole? Je voudrais, d'emblée, porter un coup à l'angélisme de ceux qui ignorent que les langues sont des vecteurs et des témoins des conflits sociaux, même si, en elles-mêmes, elles ne sont pas des agents. Il faut certes éviter l'attitude anthropomorphique qui, par pure métaphore, fait des langues des sujets, mais il ne faudrait pas non plus tomber dans une chosification de la langue : la langue n'est pas un objet situé à distance de nous ; nous la travaillons et elle nous travaille, nous la faisons et elle nous fait. Elle est une instance participante.

4 - Il existe une règle écolinguistique de base (liée notamment à la linéarité de l'énonciation linguistique et à la successivité dans le temps des unités phoniques) selon laquelle quand deux langues s'affrontent sur une même niche écologique (c'est-à-dire veulent assurer les mêmes fonctions sociales) cela se termine toujours un jour ou l'autre par l'élimination d'une d'entre elles (forcément la plus faible) si ne sont pas corrélativement mis en place des mécanismes propres à recréer des conditions secondes de complémentarité superposées aux relations de concurrence. En bref, c'est le rôle de l'Ecole comme arbitre qui est ici abordé. Vous aurez compris, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, que là est, en son essence, tout le projet pédagogique qui nous interpelle.

.../...

à proprement parler mais qu'il n'existe que des situations passagères. Si un individu ou une parole se voient cantonnés dans une fonction sociale non contestée son rapport à la langue dite de civilisation sera un rapport de coexistence dans le cadre d'une "pacification linguistique". Si, au contraire, cette fonction sociale est contestée le rapport des deux langues sera celui de la belligérance, voire de l'irréductibilité linguistique.

Le créole ayant dans le cadre des valeurs dominantes de la colonisation subi un traitement passivement subi, en raison des nécessités contemporaines de la décolonisation, un objet d'investissements symboliques : culturel, individuel. Il n'y a pas de doute que cette langue est en train de progressivement se dépasser. D'où la problématique de sa "pédagogisation" scolaire alors qu'apparaissent une pédagogie socio-culturelle parcellaire et diffuse : on apprend le créole sur la rue ; en famille avec les camarades quand il était formellement interdit aux enfants dans le cercle familial.

3 - Cette évolution socio-culturelle (que l'on soit les acteurs principaux) ne peut venir sans conséquences pour le rapport des langues. Il n'est pas douteux qu'en matière de certains problèmes de l'équité sociologique, disons le terme : écolinguistique. Les complémentarités qu'elles étaient (même si cette complémentarité était hiérarchisée) les langues en présence inscrivent leur parcours dans une certaine compétition. Elles deviennent concurrentielles : le créole veut désormais intervenir dans les mêmes endroits que la Française c'est-à-dire exister sur son domaine fonctionnel.

3 - Dès lors, une question se pose, essentielle : comment intégrer au sein de l'École la concurrence de deux langues, concurrentes à l'acte même d'introduction du créole à l'École? Je voudrais d'emblée, porter au coup à l'angélisme de ceux qui ignorent que les langues sont des vecteurs et des témoins des conflits sociaux, même si, en elles-mêmes, elles ne sont pas des agents. Il faut certes éviter l'attitude ethnocentrique, qui, par pure méphore, fait des langues des sujets, mais il ne faudrait pas non plus tomber dans une distance réaction de la langue : la langue n'est pas un objet situé à distance de nous ; nous la traversons et elle nous travaille, nous la faisons et elle nous fait. Elle est une instance participante.

4 - Il existe une règle écolinguistique de base (liée notamment à la liberté de l'éducation linguistique et à la successivité dans le temps des unités phoniques) selon laquelle quand deux langues s'affrontent sur une même niche sociologique (c'est-à-dire veulent assurer les mêmes fonctions sociales) celle ou celles toujours en jour ou l'autre par l'élimination d'une d'entre elles (lorsqu'il y a plus faibles) et ce sont par conséquent mis en place des mécanismes propres à recréer des conditions nouvelles de complémentarité supposées aux relations de concurrence. En bref, c'est la règle de l'École comme écrite qui est ici abordée. Vous savez ce que je veux dire et maintenant, Chers Collègues, que si cet, en son essence, tout le projet pédagogique qui nous concerne.

5 - De ce que les langues sont des instances qui participent au/du génie humain mais ne sont pas des objets aisément manipulables par l'ingénierie des hommes, faut-il conclure qu'il faille céder au pessimisme et au fatalisme, autre version de la complicité avec les forces de l'annihilation culturelle ? De ce que les langues naissent, vivent et meurent, faut-il admettre avec le linguiste américain HALL qu'au terme de leur "cycle de vie" les créoles sont appelés à disparaître en se résorbant dans leurs langues-mères (ici, le français) et qu'il n'y a quasiment rien à faire pour enrayer cette disparition ? Certes non ! Et je me propose de vous convaincre, au contraire, du rôle éminent que peut jouer l'Ecole sous ce rapport.

6 - En fait, il y a pour les langues deux manières de disparaître, de mourir.

- soit par l'annulation du nombre de locuteurs (cas de Grenade à quelques exceptions près, et peut-être bientôt de Trinidad, ces deux pays ayant été le siège important de créoles à base lexicale française très proches des nôtres).

- soit par absorption progressive dans une autre langue, aspect de ce que le linguiste CALVET appelle la **glottophagie**. Chez nous, cela s'appelle la **décréolisation** (ici, la francisation, ailleurs l'anglicisation du créole).

Le mouvement de créolisation du français est, en effet, évident et obligé de système, l'échange étant une des données socio-linguistique de base. Mais on ne voit pas aujourd'hui que le français soit menacé dans son existence par la créolisation. Bien au contraire, il en est revigoré.

Certains ne voient pas de distinction méthodologique à établir entre créolisation du français et francisation du créole. Pour eux, il existe entre les pôles que constitue le créole et le français une langue intermédiaire dont on ne saurait dire si elle ressortit au créole ou au français. Cet objet linguistique -véritablement innomable- apparaît alors comme préfigurant le devenir linguistique des Antilles. Au GEREK, nous sommes convaincus que cela est un avenir possible, potentiel, la source d'une autre langue éventuelle mais qui ne pourra accéder à l'existence (et ce, pour d'évidentes raisons écolinguistiques) que sur le cadavre du créole et/ou du français. Il faut craindre, dans cette idéologie de la langue intermédiaire l'expression d'une fuite en avant plutôt que d'une démarche en accord avec les exigences pédagogiques de l'heure. La langue intermédiaire atteste, certes, du génie créateur de nos écrivains, qui comme tous les écrivains, ont le souci de créer "un langage dans la langue" selon l'expression de BARTHES. Et nul ne doute qu'à cet égard un fécond marcottage ne soit à l'oeuvre duquel il est difficile de soupçonner les lendemains. Mais, d'une part, on voit mal comment construire une pédagogie sur un sol aussi mouvant et aussi peu délimité. D'autre part, il convient d'être réaliste et de raison garder : le français peut mourir en Guadeloupe, en Guyane ou en Martinique sans pour autant mourir dans le monde, le vaste monde.

5 - De ce que les langues sont des instances qui participent au/dans l'acte humain mais ne sont pas des objets simplement manipulés par l'ingénierie des hommes, faut-il conclure qu'il faille céder au pessimisme et au fatalisme, autre version de la complicité avec les forces de l'annihilation culturelle ? De ce que les langues naissent, vivent et meurent, faut-il admettre avec le linguiste américain HALL qu'au terme de leur "cycle de vie" les créoles sont appelés à disparaître en se résorbant dans leurs langues-mères (ici, le français) et qu'il n'y a quasiment rien à faire pour enrayer cette disparition ? Certes non ! Et je me propose de vous convaincre, au contraire, du rôle éminent que peut jouer l'école sous ce rapport.

6 - En fait, il y a pour les langues deux manières de disparaître, de mourir.

- soit par l'annihilation du nombre de locuteurs (cas de Grenade à quelques exceptions près, et peut-être bientôt de Trinidad, ces deux pays ayant été le siège important de créoles à base lexicale française très proches des nôtres).

- soit par absorption progressive dans une autre langue, aspect de ce que le linguiste CALVET appelle la "glottophagie". C'est nous, cela s'appelle la "déréalisation" (ici, la francisation, ailleurs l'anglicisation du créole).

Le mouvement de créolisation du français est, en effet, évident et collé de systèmes, l'échange étant une des données socio-linguistiques de base. Mais on ne voit pas aujourd'hui que le français soit menacé dans son existence par la créolisation. Bien au contraire, il en est revigoré.

Certains ne valent pas de distinction néo-ethnologique à établir entre créolisation du français et francisation du créole. Pour eux, il existe entre les pôles que constituent le créole et le français une langue intermédiaire dont on ne saurait dire si elle recrée le créole ou le français. Cet objet linguistique - véritablement impossible - apparaît alors comme préfigurant la déviation linguistique des Antilles. Au GAMBEC, nous sommes convaincus que cela est un avenir possible, potentiel, la source d'une autre langue éventuelle mais qui ne pourra accéder à l'existence (et ce, pour d'évidentes raisons éconômiques) que sur le cadavre du créole et/ou du français. Il faut entendre, dans cette idéologie de la langue intermédiaire l'expression d'une lutte en avant plutôt que d'une démarche en accord avec les exigences pédagogiques de l'école. La langue intermédiaire atteste certes de la création de nos écritures, qui sont tous les écritures ont le souci de créer "un langage dans la langue" selon l'expression de SAUTER. Et nul ne doute qu'à cet égard un récent recensement soit à l'œuvre puisque il est difficile de soupçonner les enseignants. Mais, d'une part, on voit mal comment construire une pédagogie sur un tel objet mouvant et aussi peu défini. D'autre part, il convient d'être réaliste et de raison garder : le français peut mourir en Guadeloupe, on suppose en Martinique sans pour autant mourir dans le monde, la

8 - D'où il ressort que la dimension géopolitique des langues s'impose à notre réflexion. La place et le rapport des langues à l'échelle planétaire ne saurait échapper à notre appréhension de la réalité linguistique de notre Académie.

9 - Si le rapport de l'homme aux langues est différent de celui que ce dernier entretient avec les objets manufacturés, produits de l'activité économique, il n'en demeure pas moins qu'une place reste dévolue à l'action humaine sur le cours des choses linguistiques. Cette action relève de la discipline baptisée "glottopolitique" par le linguiste américain HALL dont il n'est pas indifférent de rappeler qu'il est un créoliste (liées à la colonisation et aux mécanismes de domination, les langues créoles constituent un champ d'application privilégié de la glottopolitique).

10 - Nous ne pourrions pas avoir une pédagogie créole cohérente sans une glottopolitique préalablement définie, dans ses objectifs et ses fondements.

. Si notre objectif est le développement spécifique mais synergique des deux langues, cela impliquera une certaine mise en place pédagogique.

. Si notre objectif est de libérer la parole (guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise) sans référence à des codes historiquement attestés : français et créole, cela impliquera une autre mise en place pédagogique.

. Si notre objectif est de combiner la libération de la parole avec la recherche des spécificités ancestrales à projeter, à travers le puissant outil scolaire, dans l'avenir, cela nous demandera encore une autre mise en place pédagogique, autrement plus exigeante. En ce sens la pédagogie du créole sera novatrice, imaginative ou ne sera pas, c'est-à-dire qu'elle sera insignifiante. Quoi que nous fassions, nous devons prendre l'exacte mesure de la conjoncture créée par l'introduction massive et inédite sur le terrain de l'Ecole, c'est-à-dire, en fait, du français, d'un instrument de communication d'origine servile, rurale, mal préparée à affronter la modernité, ayant un niveau de développement interne façonné par trois siècles d'efforts (1), d'avancés, de reculs, de stagnations, alors que la langue, vieille de 12 siècles est porteuse d'une civilisation ayant accédé à une mondialité reconnue et opératoire.

(1) On comprendra pourquoi, depuis 15 ans que nous "labourons" le domaine de la recherche et de la formation en créolistique nos productions, au GEREC, sont si diversifiées et si nombreuses quant à leurs objectifs et leurs stratégies. Je vous invite d'ailleurs à en prendre connaissance à travers l'exposition (au fond de la salle) élaborée par Marie-José SAINT-LOUIS. Il y a une stratégie spécifique attachée à chacune de nos publications :

- Espace Créole
- MOFWAZ
- Textes, Etudes et Documents
- Créations littéraires
- Courrier de l'UNESCO
- KABOUYA
- Mémoires de D.E.A., thèse de doctorat

8 - D'où le ressort que la dimension géographique des langues impose à notre réflexion. La place et le rapport des langues à l'échelle planétaire ne saurait échapper à notre appréhension de la réalité linguistique de notre Académie.

9 - Si le rapport de l'homme aux langues est différent de celui que ce dernier entretenait avec les objets manufacturés, produits de l'activité économique, il n'en demeure pas moins qu'une place reste dévolue à l'action humaine sur le corps des choses linguistiques. Cette action relève de la discipline appelée "glossologie" par le linguiste américain HALL dont il n'est pas indifférent de rappeler qu'il est un créoliste (liée à la colonisation et aux mécanismes de domination, les langues créoles constituent un champ d'application privilégié de la glossologie).

10 - Nous ne pourrions pas avoir une pédagogie créole cohérente sans une glossologie préalablement définie, dans ses objectifs et ses fondements.

11 - Si notre objectif est le développement spécifique mais synergique des deux langues, cela implique une certaine mise en place pédagogique.

12 - Si notre objectif est de libérer la parole (guyanenne, guyanaise, martiniquaise) sans référence à des codes historiquement attestés : français et créole, cela implique une autre mise en place pédagogique.

13 - Si notre objectif est de combiner la libération de la parole avec la recherche des spécificités ancestrales à projeter, à travers le puissant outil scolaire, dans l'avenir, cela nous demandera encore une autre mise en place pédagogique, autrement plus exigeante. En ce sens la pédagogie du créole sera novatrice, imaginative ou ne sera pas, c'est-à-dire qu'elle sera insaisissable. Quoi que nous fassions, nous devons prendre l'exacte mesure de la conjoncture créée par l'introduction massive et inédite sur le terrain de l'école, c'est-à-dire, en fait, de français, d'un instrument de communication d'origine écrite, curieuse, mal préparée à affronter la modernité, ayant un niveau de développement interne inférieur par trois stades à celui des langues (l'écriture, le son, le langage). Alors que la langue écrite de la création est partie d'une civilisation ayant accédé à une modernité reconnue et appréciée.

(1) On comprendra pourquoi, depuis le mot nous "l'homme" le domaine de la recherche et de la formation en créolisation nos productions au GERIC, sont si diversifiées et si nombreuses quant à leurs objectifs et leurs stratégies. Je vous invite d'ailleurs à en prendre connaissance à travers l'exposition (au fond de la salle) élaborée par Marie-Josée SAINT-LOUIS. Il y a une stratégie spécifique attachée à chacune de nos publications :

- Espace Créole
- KOWAL
- Textes, études et documents
- Créations littéraires
- Courrier de l'UNESCO
- RABOUYA
- Revue de P.E.A., tome 1 - 1974

11 - Si 'on peut souhaiter que la pédagogie du créole évite l'écueil du mimétisme par rapport à la pédagogie établie -établie autour de l'axe du français- en revanche, on ne doit pas méconnaître que créole et français ont, pour l'heure, partie liée. Certes, il faut pouvoir briser le couple maudit et, à cet égard, la proposition de langue vivante 2 et 3 paraît salutaire. Il faut établir une circulation encore inexistante entre les 3 pôles que sont français/créole/langues étrangères.

Une pédagogie intégrée où le français puisse être appréhendé comme langue seconde, où le créole lui-même soit abordé comme une langue à mieux apprendre, à mieux connaître, où les langues étrangères elles-mêmes, en plein coeur de la Caraïbe et de l'Amérique Latine deviennent moins "étranges". Le créole fonctionne sur une échelle internationale limitée mais réelle. Cela peut et doit déboucher sur une coopération qui intègre mieux les échanges entre zone francophone et anglophone (Dominique, Sainte-Lucie) noyau catalyseur créolophone, sans que pour autant soient minorées espagnol et portugais pour lequel un effort significatif devrait être consenti.

12 - L'approche descriptive et didactique des langues ainsi que l'approche ethnoculturelle, voire ethnopsychologique, doit être confortée par la démarche sociolinguistique sans que le primat soit accordé à cette dernière.

D'un autre côté, l'accession du créole à l'Ecole ne peut que changer les conditions et modalités de fonctionnement du *socius* et ne peut que conduire au renouvellement de l'approche sociolinguistique qui rôde autour du concept de diglossie notamment.

D'où la nécessité d'une formation multi-niveau et multi-direction, laquelle est prise en compte à l'Université à travers :

- diverses options en DEUG, Licence et Maîtrise,
- le Diplôme Universitaire de Langues et Cultures Créoles (DULCC),
- le DEA de linguistique créole (par convention avec deux universités hexagonales).

Il convient, à cet égard, de regretter que le dossier d'habilitation au DEA, classé en première position par l'UAG, a été rejeté par le Ministère en 1988. En sorte que pour la délivrance de ce DEA l'Université (à travers le GEREC) est dépendante des Universités de Rouen et Paris V, pour un enseignement qui ne fait appel qu'à des compétences locales, véritable paradoxe qu'il convient de faire cesser.

Le GEREC a, certes, un projet pour l'introduction du créole à l'Ecole. Et comment n'en aurait-il pas un après tant d'années consacrées à la recherche et la formation ? Mais, ici, il n'est pas question de "fourguer" un projet tout fait. Donnons-nous une bonne orientation glottopolitique préalable à l'élaboration pédagogique. C'est donc à un rôle de vigilance intellectuelle et d'imagination que sont invités les commissions qui vont travailler et ce, dans une perspective consultative, afin d'éclairer l'instance rectorale. Ainsi aurons-nous

Il - Si on peut souligner que la pédagogie du créole évite l'écueil du bilinguisme par rapport à la pédagogie établie - établie autour de l'une ou l'autre - en revanche, on ne doit pas méconnaître que le créole est français tout d'abord, partie liée. Certes, il faut pouvoir briser le couple établi et, à cet égard, la proposition de langues vivantes 2 et 3 paraît salutaire. Il faut établir une circulation encore inexistante entre les 3 pôles que sont français/créole/langues étrangères.

Une pédagogie intégrée où le français puisse être appréhendé comme langue seconde, où le créole lui-même soit abordé comme une langue à mieux apprendre, à mieux connaître, où les langues étrangères elles-mêmes, en plein cœur de la Caraïbe et de l'Amérique latine deviennent moins "étrangères", la création fonctionnelle sur une échelle internationale limitée mais réelle. Cela peut et doit déboucher sur une coopération qui intègre mieux les échanges entre zones francophones et anglophones (Dominique, Sainte-Lucie) moyen catalyseur créolophone, sans que pour autant soient niées les langues espagnole et portugaise pour autant un effort significatif devrait être consenti.

IS - L'approche descriptive et didactique des langues ainsi que l'approche ethnolinguistique, voire ethnopsychologique, doit être confortée par la démarche sociolinguistique sans que le primat soit accordé à cette dernière.

D'un autre côté, l'accession du créole à l'École ne peut que changer les conditions et modalités de fonctionnement du social et ne peut que conduire au renouvellement de l'approche sociolinguistique qui rôde autour du concept de diglossie notament.

D'où la nécessité d'une formation multi-niveau et multi-directionnelle, laquelle sera prise en compte à l'Université à travers :

- diverses options en DEUG, licence et Maîtrise,
- la Régime Universitaire de langues et Cultures Créoles (RUC),
- la DEA de linguistique créole (par convention avec deux universités hexagonales).

Il convient, à cet égard, de regretter que le dossier d'adhésion au BEA, classé en priorité position par l'UNED, a été rejeté par le Ministère en 1988. En sorte que pour la déviance de la BEA l'Université (à travers le GERIC) est dépendante des Universités de Rouen et Paris V, pour un enseignement qui ne leur apparti qu'à des compétences locales, véritable paradoxe qu'il convient de faire cesser.

Le GERIC a, certes, un projet pour l'introduction du créole à l'École. Et comment n'en aurait-il pas un après tant d'années consacrées à la recherche et la formation ? Mais, ici, il n'est pas question de "tourner" un projet tout fait. Donnons-nous une bonne orientation géopolitique préalable à l'élaboration pédagogique. C'est donc à un rôle de vigilance intellectuelle et d'inspiration que sont invitées les commissions qui vont travailler et ce, dans une perspective consultative, afin d'éclairer l'instance exécutive. Ainsi aurons-nous

le sentiment que nos travaux ne seront pas le résultat d'une démarche à la va-vite, clandestine, soucieuse de répondre à une demande conjoncturelle. Il est urgent que la pensée circule au maximum si nous voulons atteindre les objectifs qui me paraissent ressortir à la problématique du créole telle que je l'ai exprimée et que je résume par la trilogie suivante :

- 1 - réinvestissement dans le créole et la créolité,
- 2 - réappropriation du créole et des schèmes de la créolité ,
- 3 - participation créative, en tant que coproducteur de la culture, à la relance de l'instrument créole.

L'introduction du créole à l'Ecole est un défi et une nécessité. J'espère que vous prendrez la mesure de l'un et de l'autre.

Jean BERNABE
Professeur des Universités
Directeur du Groupe d'Etudes et
de Recherches en Espace Créolophone
(GEREC)

is sont / et que nos travaux ne soient pas le résultat d'une démarche
à la va-vu, clandestine, soumise de répondre à une demande con-
temporaine. Il est urgent que la pensée africaine au sein de nous
voulons atteindre les objectifs qui ne paraissent ressortir à la pro-
blématique de création que je l'ai exprimée et que je résume par
la triade suivante :

- 1 - réinvestissement dans la création et la créativité,
- 2 - réappropriation du créole et des schèmes de la créativité,
- 3 - participation créative, en tant que coproducteur de
la culture, à la renaissance de l'instrument créole.

L'introduction de créole à l'école est un défi et une
nécessité. J'espère que vous prendrez la mesure de l'un et de l'autre.

Jean BÉRHABE
 Professeur des Universités
 Directeur du Groupe d'Études et
 de Recherches en Espace Créolophone
 (GEREC)